

# Mosquée de Sainte Geneviève des Bois: selon le Tribunal Administratif le maire a enfreint la loi de 1905

**Saint Geneviève des Bois.** Encore une saga. Brièvement. Le maire PS **Olivier Léonhardt** après bien des tergiversations et reniements envers l'association musulmane portant ce projet de mosquée décide finalement de construire sur fonds publics une salle municipale louée aux musulmans pour en faire une salle de prières, ce qui ne les satisfait pas et correspond à la situation actuelle en Juillet 2010. Cette procédure contrevenant à la loi de 1905, un habitant **Michel Gueguen** avait déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles contre la décision du conseil municipal du 13 Février 2007 approuvant la convention entre la commune et une association représentant les musulmans.

Source : <http://www.ripostelaique.com/Sainte-Genevieve-des-Bois-les-deux.html>

Le candidat UMP à la mairie aux élections de 2008 **Charles Fréalle** lui surenchérit en proposant aux musulmans de construire une mosquée avec minaret sur un terrain loué par bail emphytéotique, ce qui ne l'a pas empêché d'être battu!

Source : <http://elections.leparisien.fr/elections-municipales-2008/essonne-91-municipales/1858-polemique-autour-de-la-salle-de-priere-des-musulmans.php>

Historique complet de la saga avec des explications détaillées :

<http://pagesperso-orange.fr/sainte.genevieve.autrement/divers/mosquee.html>

Une action SITA, avait été initiée sur le site coranix.org en novembre 2006 : <http://www.coranix.org/archicoray/10377.htm>

Michel Gueguen vient de nous indiquer le verdict du Tribunal Administratif de Versailles daté du 29 Janvier 2009 à savoir que le maire doit augmenter le loyer de la "salle polyvalente" qui est actuellement à un niveau assimilé à une subvention déguisée. Source:<http://www.eluedemocratiegenovefaine.net/article-27558583.html>

Mais plutôt que de faire appel de la décision du Tribunal Administratif ou d'augmenter le loyer, le maire, par la décision du conseil municipal du 29 Juin 2010, a préféré vendre la mosquée pour 840 000 euros ce qui correspond à peu près à la moitié de la somme de 1,6 million d'euros investie par la municipalité selon Michel Gueguen qui nous assure avoir fourni les justificatifs de ces 1,6 millions d'euros à un Tribunal Administratif très pointilleux, ce qui lui a permis d'obtenir gain de cause.

Source:<http://www.91secondes.fr/91-Essonne/sainte-genevieve-des-bois-vente-de-la-salle-de-priere/>

**Comme quoi la fourmi-attitude adoptée par Michel Gueguen a encore une fois été payante.**

La fourmi est modeste et travailleuse, elle ne se préoccupe pas de savoir si sa voisine fait sa part de travail, elle fait son job, un point c'est tout. Elle ne compte pas sur la voisine pour faire le travail à sa place moyennant quoi une armada de fourmis peut dévaster tout sur son passage.

La municipalité va donc récupérer, si les musulmans sont en mesure de régler cette somme, 840 000€. Ce n'est pas rien! Mais le compte n'y est pas. Il reste une "ardoise" de près de 800 000 euros, ce n'est pas rien non plus!

**Tout le monde se souvient de Madame Thatcher déclarant "I want my money back" que l'on peut traduire par "rendez-moi mon argent" Et bien les habitants de SGDB doivent faire de même, demander à la municipalité qu'elle leur rende l'argent illégalement dépensé en doublant le prix de vente de la salle polyvalente mosquée.**

La galaxie SITA soutient Michel Gueguen qui est déjà prêt à lancer un nouveau recours devant le Tribunal Administratif si la commune se contente de recouvrir seulement la moitié des fonds investis soit 840 000 euros.

Allez les fourmis SITAyennes contactez les élus pour exiger que la commune rentre dans ses fonds.